

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 30 MARS 2023

PV2023-3

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars, à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du 24 mars 2023, s'est réuni, la présidence de Monsieur Jean-Louis REMY, au siège du syndicat sur la commune de MONTGEARD (31560).

COMMUNES	DÉLÉGUÉS		COMMUNES	DÉLÉGUÉS	
AURAGNE	René PACHER	P	MIREMONT	Claude DIDIER	P
AURIBAIL	Serge MARQUIER	E	PUYDANIEL	Thierry BONCOURRE	E
AUTERIVE	Joël MASSACRIER	E	SAINT MARTIN D'OYDES	Aurélié CANTIE	E
BEAUMONT SUR LEZE	Patrick BECOURT	E	SAINT QUIRC	Serge BERENGUER	P
BRIE	Daniel BELONDRADE	P	VILLENEUVE DU LATOU	Didier LAURENS	E
CANTE	Jean-Jacques GIMENO	P	TERRES DU LAURAGAIS	Christian ANDRIEU	A
CAUJAC	Marc MIRANI	P	TERRES DU LAURAGAIS	Laurette BEAUMONT	P
CINTEGABELLE	Jean-Louis REMY	P	TERRES DU LAURAGAIS	Nadine ROUGE	E
DUFORT	Michel DEL PONTE	P	TERRES DU LAURAGAIS	Coralie CANEVESE-REILLES	Pouv
PERCE	Jean-Louis MAGGIOLO	E	TERRES DU LAURAGAIS	Gisèle GIUGLARDO ANTONY	P
ESPLAS	Eric MARTY	P	TERRES DU LAURAGAIS	Serge BARTHES	S
GAILLAC TOULZA	Hubert MESPLIE	P	TERRES DU LAURAGAIS	Serge KONDRYSZYN	P
GRAZAC	Christophe DEMESSANCE	E	TERRES DU LAURAGAIS	Danielle DALE	P
GREPIAC	Dominique MARQUET	P	TERRES DU LAURAGAIS	Michel TOUJA	P
JUSTINIAC	Christine VALLES	A	TERRES DU LAURAGAIS	Muriel LACHEROY	S
LABATUT	Denis LEMOINE	P	TERRES DU LAURAGAIS	Olivier MEROU	P
LABRUYERE DORSA	Henri Pierre BRANCOURT	A	TERRES DU LAURAGAIS	Marc METIFEU	P
LAGARDELLE SUR LEZE	Serge DEJEAN	P	TERRES DU LAURAGAIS	Patrick PALLEJA	E
LAGRACE DIEU	Joël CAZAJUS	P	TERRES DU LAURAGAIS	Marielle PEIRO	P
LISSAC	Guy MERCADIE	P	TERRES DU LAURAGAIS	Sylvain JUSTAUT	P
MARLIAC	Béatrix GIRAULT	P	TERRES DU LAURAGAIS	Dominique LLANAS	E
MAURESSAC	Christophe FREZOU	P	TERRES DU LAURAGAIS	Francette ROS NONO	A
MAZERES	Louis MARETTE	E	TERRES DU LAURAGAIS		

P : Présent(e)

E : Excusé(e)

Pouv : Excusé(e) ayant donné procuration

A : Absent(e)

S : Suppléant(e)

Assistaient également à la réunion :

- Madame Mélanie BARDEAU – Directrice Générale des Services
- Madame Emilie FREYCHE – Responsable du Service Administratif
- Monsieur Benoît VIALAN – Responsable du Service Technique
- Monsieur Dorian RASCOL – Responsable de l'Usine d'eau potable
- Madame Viviane DARAM – Assistante de direction

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis REMY

Date de la convocation : 24 mars 2023

OUVERTURE DE SÉANCE A 18H00

Monsieur le Président ayant procédé à l'appel, Madame Muriel LACHEROY (Terres du Lauragais) est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

Demande de subvention AEP programme départemental 2023

L'assemblée accepte à l'unanimité. L'ordre du jour est ainsi modifié : point n°12 Demande de subvention AEP programme départemental 2023.

I. Approbation du compte-rendu de la séance du 23 février 2023 (Documents joints en annexe)

Monsieur le Président rappelle aux délégués le compte-rendu de la séance du 23 février et demande au Comité d'émettre des observations s'il y a lieu.

Sans observation, ce dernier sera signé par le Président et le secrétaire de la séance concerné afin d'être mis en ligne sur le site internet du SPEHA.

Le compte-rendu est adopté avec 29 voix POUR et 0 ABSTENTION (0 CONTRE).

II. Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations

DATE	Descriptif	Chantier / ServiceUtilisateur	MONTANT HT.
23/2/2023	NEMSO	Réseau	392,00€
23/02/2023	FB TOULOUSE	Réseau	480,00 €
24/02/23	Ecran 27 pouces pour Stéphane Grandjean + connectiques	Siège	251,90 €
28/02/23	Station informatique + installation JVS pour S. Grandjean	Siège	297,00 €
28/02/2023	SOVAL	Réseau	400,00€
01/03/23	3 tablettes Samsung pour équipe Relève	Siège	913,40 €
01/03/23	Formation SIRAP XMap Pour S. Grandjean	Siège	3 675,00 €
6/3/2023	SONEPAR	Usine	5 870,58€
7/3/2023	PUM	Réseau	179,94€
08/03/2023	MAXIMA	Réseau	734,15€
08/03/2023	TOKHEIM	Réseau	84,00€
10/03/23	Ressorts pour portes	Siège	404,23 €
13/3/2023	NEGOFIX	Usine	306,75€
14/03/2023	SETIN	Réseau	404,23€
16/03/2023	Formation TOPOCENTER pour S. Grandjean	Siège	1 319,00 €

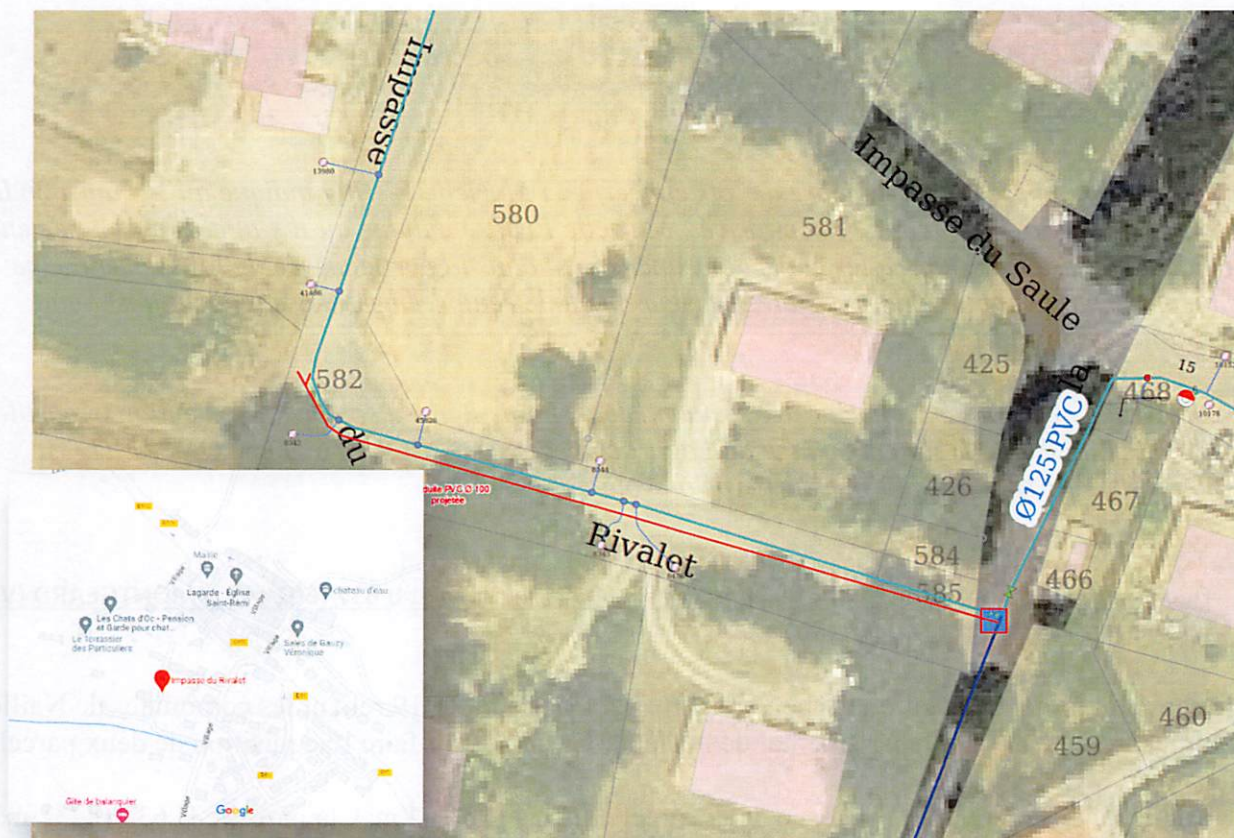
Aucune remarque n'est faite de la part de l'assemblée.

III. Autorisation de signature de convention tri partite de financement d'extension de réseau d'eau potable – Commune de Lagarde

La commune de Lagarde a pour projet de créer un nouveau lotissement d'habitation au niveau de l'impasse du Rivalet. Le SPEHA dispose sur le périmètre de la Communauté de Communes Terres du Lauragais (CCTDL) d'un Schéma Directeur de l'Eau Potable. Ce schéma a été établi selon les évolutions identifiées de chaque commune en intégrant des travaux importants de renforcements structurants et de renouvellements de conduites vétustes. Sa mise en œuvre et son financement sont fortement liés à une prospective et une évolution tarifaire équilibrée et rigoureuse pour les usagers du Syndicat.

Les capacités du réseau de distribution d'eau potable existant impasse du Rivalet sont insuffisantes pour satisfaire les nouveaux besoins projetés d'urbanisation.

Un **renforcement**, du réseau d'eau potable est pour cela nécessaire.



Ces travaux liés à de nouvelles urbanisations à caractère d'intérêt général pour la commune concernée ne sont pas identifiés et intégrés au schéma directeur d'eau potable du SPEHA. Ils viennent ainsi déséquilibrer et impacter la prospective tarifaire du syndicat et engendrent une hausse non prévue des tarifs à l'utilisateur. Il est ainsi proposé de signer une convention tripartite entre le SPEHA, la CCTFL et la Commune de Lagarde, afin de définir les modalités de prise en charge des travaux selon les modalités suivantes :

- Estimation prévisionnelle de l'opération

L'estimation prévisionnelle de l'opération étudiée par Le SPEHA s'élève à 27 061,64 € HT.

Ce montant total de l'opération prend en compte les travaux, les coûts de pilotage / maîtrise d'œuvre ainsi qu'éventuellement les coûts liés à la maîtrise patrimoniale (servitude de passage, indemnités, acquisition,...).

Le nouveau montant de l'opération ainsi défini doit recueillir l'approbation de la Commune, en cas de dépassement de l'estimation financière prévisionnelle. Toute modification financière impliquant ou confortant l'augmentation de plus de 10 % du montant prévisionnel fera l'objet d'un avenant à la présente convention (travaux supplémentaires, actualisation des prix, ...).

4.2 – Répartition des dépenses

Les travaux portant sur la réalisation d'un renforcement du réseau d'eau potable liée à l'urbanisation du secteur, il est convenu que la répartition du coût des travaux serait celle-ci :

Ces travaux vont permettre un renouvellement anticipé de la canalisation posée en 2003 de diamètre 50 mm sur 85 ml impasse du Rivalet.

Conformément à la délibération n°2021/14 du SPEHA. Le SPEHA prendra à sa charge le coût du remplacement à l'identique de la canalisation déjà amortie soit les 20 années / 60 années.

La somme restante estimée à 18 817,31€ HT sera à la charge de la commune selon la répartition suivante :

Montant estimé de l'opération	Montant pris en charge par le SPEHA	Montant restant à la charge de la Commune
27 061,64€ HT	8 244,33€ HT	18 817,31€ HT

Des questions sont posées sur le nombre de lots concernés : Marielle PEIRO indique qu'il y aura 26 lots. Il est demandé s'il s'agit d'un lotissement privé : Marielle PEIRO indique qu'il s'agit d'un lotissement privé et que le lotisseur assumera les coûts de branchement dans la partie privée du lotissement. Une extension en domaine public étant possible ultérieurement, le renforcement des canalisations d'eau potable est nécessaire.

Le Conseil Syndical autorise Monsieur le Président, Jean-Louis Rémy à signer la convention tripartite entre le SPEHA, la CCTDL et la commune de Lagarde avec 28 voix POUR, 0 voix CONTRE (1 abstention), Mme PEIRO n'ayant pas participé au vote.

IV. Déclassement du domaine public des parcelles B 635 (1 412 m²) et B 637 (602 m²) – MONTGEARD (Voie verte entre Nailloux et Montgeard)

Dans le cadre du projet de création d'une voie verte parallèle à la RD19 reliant les communes de Nailloux et de Montgeard, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne doit faire l'acquisition de deux parcelles appartenant au SPEHA :

- La parcelle B 635 (1412 m²) issue de la parcelle B 554 (10 144 m²), la parcelle B 634 (8732 m²) restant la propriété du SPEHA,
- La parcelle B 637 (602 m²) issue de B 556 (9 935 m²), la parcelle B 636 (9 333 m²) restant la propriété du SPEHA.



Parcelles B637 et B635 vendues au CD31 (Réservoir semi-enterré et siège)

Le service foncier propose l'acquisition des parcelles en zone Agricole (parcelle B 554) au prix de 1 €/m² et les parcelles en zone UE (parcelle B 556) au prix de 8 €/m².

Pour permettre cette acquisition, les parcelles du SPEHA concernées qui sont en domaine public doivent être au préalable déclassées du domaine public.

Pas de remarque ou question particulière du Conseil Syndical.

Le Conseil Syndical vote le déclassement des deux parcelles B 635 et B 637 du domaine public avec 29 voix POUR, 0 voix CONTRE (0 abstention).

V. Vente des parcelles B 635 (1 412 m²) et B 637 (602 m²) – MONTGEARD au Département de la Haute-Garonne (Voie verte entre Nailloux et Montgeard)

Dans la continuité du point 4 précédent et dans le cadre de la réalisation de la voie verte entre Nailloux et Montgeard le long de la RD19, le service foncier propose l'acquisition des parcelles en zone Agricole (parcelle B 554) au prix de 1 €/m² et les parcelles en zone UE (parcelle B 556) au prix de 8 €/m².

Il est proposé au Conseil Syndical de voter la vente des parcelles B 635 (1 412 m²) et B 637 (602 m²) au Conseil Départemental de la Haute-Garonne, dans le cadre de la réalisation de la voie verte, au prix énoncé ci-dessous. Les parcelles seront mises à la disposition du CD31 dès la signature de la délibération actant l'accord de vente, afin que les travaux puissent commencer immédiatement.

Pas de remarque ou question particulière du Conseil Syndical.

Le Conseil Syndical vote la vente des deux parcelles B 635 et B 637 au prix indiqué ci-dessus, et autorise la mise à disposition de ces parcelles dès signature de la délibération pour le démarrage des travaux par le CD31 avec 29 voix POUR, 0 voix CONTRE (0 abstention).

RESSOURCES HUMAINES

VI. Délibération créant un poste d'agent de maîtrise principal pour avancement de grade

Un agent en charge des opérations de relève et du déploiement de la radio-relève, Cédric Bousquet, actuellement « agent de maîtrise » est éligible à un avancement de grade pour devenir « agent de maîtrise principal ». Les élus en charge des Ressources Humains, ainsi que la Direction du SPEHA sont favorables à cet avancement.

Pour permettre cette évolution, il est nécessaire au préalable de créer un poste d'agent de maîtrise principal.

Le Conseil Syndical vote la création d'un poste d'agent de maîtrise principal afin de permettre cet avancement de grade avec 29 voix POUR, 0 voix CONTRE (0 abstention).

FINANCES

VII. COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur Le Président présente le compte de gestion et précise que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis au Compte de Gestion 2022 tenu par Monsieur SEGUIN, Trésorier, est strictement conforme aux écritures de la comptabilité administrative du SPEHA.

Le Conseil Syndical vote favorablement à l'unanimité, avec 29 voix POUR, 0 voix CONTRE (0 abstention).

VIII. COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Compte Administratif 2022 donne les résultats suivants :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	5 793 205,97	G	6 634 041,69	G-A	840 835,72
	Section d'investissement	B	2 830 610,55	H	3 251 607,73	H-B	420 997,18

Les résultats d'exécution du budget cumulé s'établissent comme suit :

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	5 793 205,97	= G+I+K	12 732 058,07	6 938 852,10	
	Section d'investissement	= B+D+F	3 966 887,72	= H+J+L	3 330 658,10	-636 229,62	
	TOTAL CUMULE	= A+B-C+D+E-F	9 760 093,69	= G+H+I+J+K+L	16 062 716,17	6 302 622,48	

Le président étant sorti de la salle, Mme Peiro fait procéder au vote, le conseil syndical approuve à l'unanimité, avec 28 voix POUR, 0 voix CONTRE (1 abstention).

IX. AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION 2022

Compte tenu du solde des Restes à Réaliser 2022 (Recettes – Dépenses) : - 1 095 538,17 €, il convient d'affecter le résultat d'exploitation 2022, dans le cadre du Budget Primitif 2023, comme suit :

	RESULTATS DE CLÔTURE 2021	PART AFFECTEE A L'INVEST	RESULTATS 2022	RESTES A REALISER 2022		SOLDE DES RESTES A REALISER	AFFECTATION DES RESULTATS 2022
INVEST	38 311,37 €		420 997,18 €	DEP	1 136 277,17 €	- 1 095 538,17 €	- 636 229,62 €
				REC	40 739,00 €		
FONCT	6 098 016,38 €	- €	840 835,72 €				6 302 622,48 €

Affectation en réserve en section d'investissement au compte 1068 : 636 229,62 €
 Report de l'excédent en section de fonctionnement compte 002 : 6 302 622,48 €

Le conseil syndical approuve à l'unanimité, avec 29 voix POUR, 0 voix CONTRE (0 abstention).

X. BUDGET PRIMITIF

Le Budget Primitif 2023 s'équilibre ainsi :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	12 373 623,48 €	12 373 623,48 €
INVESTISSEMENT	8 633 581,33 €	8 633 581,33 €
TOTAL GENERAL	21 007 204,81 €	21 007 204,81 €

Des questions sont posées sur les projets d'installation de panneaux photovoltaïques et sur l'usage qui sera fait de cette énergie. Dorian Rascol et Marc Métifeu répondent que les deux projets budgétisés au niveau de la nouvelle usine sont destinés à de l'autoconsommation.

Il est demandé pourquoi il est prévu d'acheter des parcelles pour un budget de 20 000 € alors que des parcelles ont été cédées à la commune de Calmont au niveau de l'ancienne usine (en face de la nouvelle usine, de l'autre côté de la route). Dorian Rascol indique qu'il y a plusieurs raisons à cela : Les panneaux installés au droit de l'ancienne usine ne pourront pas être auto-consommés car il est interdit de traverser une route publique pour auto-consommer son énergie. Or, les capacités du réseau électrique de ce secteur ne sont pas suffisantes pour le moment accueillir cette production d'électricité. Par ailleurs, le terrain de l'ancienne usine est situé dans le secteur soumis à la consultation de l'architecte des bâtiments de France, ce qui impose de nombreuses contraintes. L'achat de terrain à l'arrière de l'usine s'affranchit de toutes ces contraintes. Pour autant, il n'est pas certain que cet achat se fasse réellement, en fonction des besoins du syndicat.

Le Conseil Syndical vote le Budget 2023 du SPEHA avec 29 voix POUR, 0 voix CONTRE (0 abstention).

MARCHES PUBLICS

XI. APPEL D'OFFRES : CONSULTATION POUR LA REALISATION DE NOUVEAUX BUREAUX ET SANITAIRES/VESTIAIRES AU SIEGE DU SPEHA (ID : 920412)

Une consultation selon une procédure adaptée a été lancée le 20 février 2023 par publication dématérialisée sur www.e-marchespublics.com et sur La dépêche du midi le 20 février 2023.

La date de remise des offres était fixée au lundi 20 mars à 17h00. La consultation comporte 5 lots :

Lot(s)	Désignation
01	Gros œuvre, VRD, démolition
02	Bâtiment charpente métallique
03	Second œuvre
04	Electricité, VMC, Climatisation
05	Plomberie

6 offres ont été réceptionnées :

LOT 1	LOT 2	LOT 3	LOT 4	LOT 5
	DL GARONNE	SARL PNP	H2P ELEC	ART PLOMBERIE
	LACOSTE		VEOLIA ENERGIE	VEOLIA ENERGIE

Aucune réponse n'a été reçue pour le lot n°1 (gros œuvre, VRD, démolition), et une seule entreprise a candidaté pour le lot n°3 (second-œuvre).

L'analyse des offres sera présentée à la Commission des marchés qui se réunira le 30 mars 2023 à 17h, et donnera un avis sur les candidats sélectionnés.

Elle aboutit aux notations suivantes :

	LOT 01	LOT 02		LOT 03	LOT 04		LOT 05	
	Gros-œuvre, VRD, démolition	Bâtiment charpente métallique		Second-œuvre	Electricité, VMC, Climatisation		Plomberie	
Entreprises	Pas de réponse	DL GARONNE	LACOSTE	PNP	H2P ELEC	VEOLIA Energie	ART PLOMBERIE	VEOLIA Energie
Montant estimatif € HT		112 525	112 525	87885	56330	56330	6600	6600
Montant proposé € HT		139966,49	124714,14	91651,13	56284,04	37442,39	10980	6946,1
Note prix (40 %)		35,64	40	40	26,61	40	25,3	40
Note technique (60 %)		60	59	41	60	60	0	60
Note globale		95,64	99	81	86,61	100	25,3	100
Classement final		2	1	1	2	1	2	1

Après avis de la commission des marchés en date du 30 mars 2023 et conformément aux règles de notation décrites dans le Règlement de la Consultation, Monsieur le Président propose de :

- de retenir l'offre des entreprises suivantes :
 - o Lot 2 : Entreprise Lacoste pour un montant de 117 303,86 € HT sans variante et de 124 714,15 € HT avec variante,
 - o Lot 3 : SARL PNP pour un montant de 91 651,13 € HT,
 - o Lot 4 : VEOLIA Energie 37 442,39 € HT,
 - o Lot 5 : VEOLIA Energie pour un montant de 6 946,10 € HT.
- déclarer infructueux le lot n°1 et de procéder à une consultation directe d'entreprises.

Le Conseil Syndical autorise le Président du SPEHA, Jean-Louis REMY à signer les actes d'engagement (après dernier appel à révision des prix) auprès des entreprises placées en tête de classement (LACOSTE pour le Lot 2, PNP pour le lot 3, VEOLIA Energie pour le Lot 4, VEOLIA Energie pour le Lot 5) et déclare infructueux le lot 1 qui n'a reçu aucune réponse et autorise le Président à consulter des entreprises avec 29 voix POUR, 0 voix CONTRE (0 abstention).

XII. Demande de subvention AEP programme départemental 2023 (ajout)

Nouvelles demandes au titre du programme départemental 2023

Monsieur la Président indique que le Bureau du SPEHA a validé en date du 24/11/2022 le programme prévisionnel des travaux en régie et en prestations externes pour l'année 2023. A l'époque, une opération de travaux n'avait pas été identifiée car dépendante de la programmation de RESEAU31 : il s'agit du renouvellement de 800 ml de conduites d'eau potable au hameau de Fantou à Cintegabelle, réalisé à

l'occasion de la construction de la station d'épuration de Cintegabelle. Ces travaux initialement prévus en 2024 pourraient être avancés en 2023.

Le montant de ces travaux est estimé à **287 016 € HT** et seraient confiés à une entreprise extérieure.

Cette opération pourrait être éligible à l'appel à projet 2023 du CD31 sur le renouvellement des réseaux d'eau potable, portant le taux d'aide à **40 %** (au lieu de 20 % habituellement). Le tableau de financement sont présentés dans le tableau suivant :

Recettes	Montants en €	Dépenses	Montants en €
Subvention du Conseil Départemental 2023 (40 %)	114806,40	Renouvellement de 800 ml de conduites au hameau du Fantou à Cintegabelle : profiter des travaux sur l'assainissement réalisés par RESEAU31	287016,00
Emprunt caisse prêteuse	114806,40		
Participation du syndicat (fonds propres)	57403,2		
Montant TOTAL € TTC	287016,00	Montant total € HT	287016,00
		TVA (20 %)	344419,20
		Montant total € TTC	631435,20

Il est proposé au Conseil Syndical de valider la réalisation de ces travaux et d'autoriser les services du SPEHA à soumettre cette demande de subvention auprès du CD31 et d'autoriser le Président du SPEHA à signer la délibération correspondante.

Le Conseil Syndical vote la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour le programme 2023 pour les travaux cités ci-dessus avec 29 voix POUR, 0 voix CONTRE (0 abstention).

QUESTIONS DIVERSES

Dorian Rascol fait un point sur les économies d'énergie générées grâce à la mise en place du travail de nuit sur 4 mois d'hiver. Les bilans des mois de janvier et février 2023 sont déjà très positifs avec 17 000 € d'énergie.

M. BELONDRADE demande quel projet photovoltaïque pour quel besoin ?

Marc Métifeu rappelle les deux projets d'installation de panneaux photovoltaïques prévus en 2023 sur le site de la nouvelle usine, qui devraient pouvoir couvrir 16 % des besoins électriques de l'usine. Il précise que nous restons sur de l'autoconsommation car le poste de Cintegabelle ne permet pas de réinjecter dans le réseau.

→ FIN DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19H40

Signatures :

Président,
Monsieur Jean-Louis REMY



Secrétaire,
Madame LACHEROY